



LA CERTIFICATION PHYTOSANITAIRE À L'EXPORT – ÉCHANGE DE PRATIQUES : « Export de bois et plants de vigne »

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

De nos jours, de nombreux végétaux et produits végétaux sont exportés vers les pays tiers.

Il est primordial que les inspections réalisées dans le cadre de la certification phytosanitaire à l'export soient réalisées de façon homogène sur l'ensemble du territoire français.

OBJECTIFS :

Échanger sur la certification phytosanitaire à l'exportation de bois et plants de vigne et permettre ainsi une harmonisation des pratiques.

PUBLIC CONCERNE :

Ingénieurs, techniciens et autres agents du MAA affectés en DRAAF/SRAL et chargés des missions de certification à l'exportation—en filière vigne, **de préférence expérimentés.**

CONTENU PROPOSE :

La formation propose une journée et demie d'échanges de pratiques consacrée à la thématique : « **Export de bois et plants de vigne** ».

A partir de modèles de certificats phytosanitaires pré-établis et priorisés :

- vérifier et interpréter les exigences phytosanitaires du pays tiers concerné;
- élaborer les fiches techniques avec les mesures à prendre pour respecter les exigences du pays tiers,
- recenser les difficultés à résoudre.

INTERVENANTS :

Experts nationaux, chargé de mission Expadon, personne ressource SRAL, IFV.

DUREE :

1,5 jours

LIEU :

PARIS – MAA/DGAL (organisée par L'INFOMA CORBAS)

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

14

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Florence DAGUET

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

181,5 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

CODE EPICEA

181351